

OBJET : **Déclaration préalable aux fins de l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste (3^e alinéa de l'article 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999) – SAISON D'ETE 2024 – Domaine skiable de BREUIL-CERVINIA :**

- 1^{ERE} DEMANDE DE LA SAISON D'ETE 2024 ;**
 INTEGRATION/DEMANDE SUPPLEMENTAIRE DE LA SAISON D'ETE 2024.

Je soussigné(e) _____
(indiquer les nom et prénom, en majuscules et en entier, tels qu'ils figurent sur le document d'identité)

né(e) à _____ le _____

nationalité _____ résidant à _____

code postale _____ rue _____ n° _____

pays _____ téléphone _____

courriel _____ courrier certifié _____

averti(e) des responsabilités pénales prévues par la loi en cas de présentation de fausses attestations et de déclarations mensongères, sous ma responsabilité personnelle et en vertu du D.P.R. n° 445 du 28 décembre 2000,

DÉCLARE

vouloir pratiquer temporairement la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, pendant la saison d'été **2024**, dans le domaine skiable de **BREUIL-CERVINIA***, dans la discipline suivante :

ski alpin **ski nordique** **snow-board**

avec les spécialisations d'enseignement du ski suivantes :

handicapés (personnes handicapées) **télémark**

(cocher la case voulue)

du _____ **au** _____ **du** _____ **au** _____
(indiquer la date de début d'activité) (indiquer la date de fin d'activité)

du _____ **au** _____ **du** _____ **au** _____

du _____ **au** _____ **du** _____ **au** _____

être titulaire d'un titre du plus haut niveau, comprenant:

- CTT : Épreuve commune de formation technique (ex eurotest)**
 CTT : Épreuve commune de formation de sécurité (ex eurosecrurité)

(à remplir uniquement en l'absence de CTT (ex-eurotest ou/et ex-eurosecrurité) et, pour la partie de formation manquante, à subir :

- les épreuves compensatoires**
 le contrôle d'une école de ski autorisée _____
(indiquer l'école de ski autorisée que vous avez choisie, dans le domaine skiable où vous allez exercer)

OU

ne pas être titulaire d'un titre du plus haut niveau et exercer la profession exclusivement sous le contrôle d'une école de ski autorisée _____
(indiquer l'école de ski autorisée que vous avez choisie, dans le domaine skiable où vous allez exercer)

*Le domaine skiable sera partiellement ouvert. Les intéressés sont invités à consulter le site internet du gérant des pistes au lien suivant : <https://www.cervinia.it/impianti> pour les détails d'ouverture des remontées mécaniques.

- être en possession d'un certificat d'habilitation permanente à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, délivré par l'Assesseur régional compétent en matière de tourisme au cours de l'année _____
- être titulaire d'une police de responsabilité civile couvrant les risques liés à des tiers dans le cadre du déroulement de mon activité, valable sur le territoire italien
- être domicilié(e) à l'adresse suivante, en Italie, aux fins de l'envoi de toute correspondance :

J'annexe les pièces indiquées ci-après :

- copie de ma pièce d'identité personnelle, en cours de validité et copie du permis de séjour, si nécessaire ;
- copie du titre professionnel délivré par l'autorité compétente de mon pays d'origine ou par un organisme de formation reconnu par ladite autorité ;
- copie de ma carte de moniteur de ski valable dans mon pays d'origine, en cours de validité pour la saison visée ;
- copie de tout autre document attestant que je possède les connaissances et/ou les capacités essentielles, obtenues dans le cadre d'une éventuelle formation supplémentaire et de l'expérience professionnelle, conformément au quatrième alinéa de l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999 ;
- copie de tout autre document attestant que je justifie des titres me dispensant de l'application des mesures compensatoires visées au point 8 de l'annexe de la DGR n° 2438 du 21 décembre 2012 ;
- copie de ma police d'assurance de responsabilité civile et attestation de couverture (reçu du paiement de la prime relative à la quote-part due, en cas d'assurance cumulative) valable sur le territoire italien au titre de la saison visée ;
-
- les documents déjà présentés dans la saison d'hiver 2023/2024 ou dans la saison d'été 2024 **n'ont pas subi de modifications et sont en cours de validité.**

N.B. TOUTE DOCUMENTATION RÉDIGÉE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ITALIEN OU LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE ASSORTIE DE SA TRADUCTION EN ITALIEN OU EN FRANÇAIS. Les déclarations préventives doivent parvenir au bureau compétent au moins 30 jours avant le début de l'activité et si elles sont envoyées par voie électronique (e-mail: prof-tur@regione.vda.it ou courrier certifié: turismo@pec.regione.vda.it), elles doivent être accompagnées de la documentation jointe exclusivement en format PDF et en cas d'envoi de nombreux fichiers (supérieurs à 5), merci de les envoyer dans un seul dossier compressé (ex : fichier.zip, fichier.rar etc.).

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE DU REQUÉRANT

INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679, DIT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié : segretario_generale@pec.regione.vda.it.

DÉLÉGUÉ AU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le délégué au traitement des données est le Dirigeant de la S.O. Organismes, professions du tourisme et sport, M.me Chenal Nadia, (tél.: 0165/527633 courriel: n.chenal@regione.vda.it).

ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes : privacy@pec.regione.vda.it (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou privacy@regione.vda.it. Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du Data Protection Officer (DPO) de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données à caractère personnel collectées sont traitées – notamment au format numérique – et utilisées aux fins institutionnelles inhérentes à la procédure pour laquelle elles ont été fournies, concernant la déclaration préventive pour l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste conformément à l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999. La communication des données est nécessaire au bon déroulement de la procédure susmentionnée. En cas de refus de communiquer les données demandées, il ne pourra être donné suite à la requête à laquelle fait référence cette information.

COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES

Toutes les données collectées sont traitées par le personnel de la structure Organismes, professions du tourisme et sports et du Département du tourisme, des sports et du commerce. Les données pourront aussi être traitées par le personnel d'autres bureaux de l'Administration régionale, en vue de la finalité dudit traitement dans le respect de toutes les obligations prévues par la loi. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, et ne seront pas divulguées.

PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données sont conservées sur papier ou au format numérique dans les locaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés 32 au lieudit L'Île-des-Lapins - 11020 Pollein (AO), en vue de la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été fournies et pour la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement.

DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES

Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement UE/2016/679 : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au DPO de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.

DROIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

Au sens de l'article 77 dudit Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site www.garanteprivacy.it.